



Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique : Création de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique(AIRP) pour la modernisation du secteur pharmaceutique



Intérêt de la plateforme NPSP-Partenaires Techniques et Financiers

A LA UNE

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique : Création de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique(AIRP) pour la modernisation du secteur pharmaceutique
P 2

**ACTIVITES
DU SECTEUR**

Intérêt de la plateforme NPSP-Partenaires Techniques et Financiers

P 3-P 4

**ACTIVITES
PNDAP**

Amélioration de la disponibilité des intrants nutritionnels au niveau des centres de prise en charge

P 4-P 5

La LOI n° 2017-541 du 3 août 2017 relative à la régulation du secteur pharmaceutique qui crée l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP). a été adoptée par l'Assemblée nationale, promulguée par le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, et publiée dans le Journal Officiel le 05 octobre 2017.

ADOPTION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA REGULATION DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE

Le 24 juillet 2017, l'émissaire du gouvernement, Dr Raymonde GOUDOU COFFIE, Ministre de la Santé était à l'Assemblée Nationale face aux membres de la commission des affaires sociales et culturelles, présidée par l'honorable FREGBO Basile.

Après son exposé sur le projet de loi dont l'objet est d'établir le cadre institutionnel et fonctionnel du système de régulation du secteur pharmaceutique qui garantit la mise sur le marché et l'utilisation de produits pharmaceutiques accessibles, sûrs, efficaces et de qualité, ledit projet a été adopté à l'unanimité des membres présents de la commission.

Depuis le 3 août 2017 ce projet de loi est devenu une loi.

PRESENTATION DE L'AUTORITE IVOIRIENNE DE REGULATION PHARMACEUTIQUE (AIRP)

Conformément à la publication dans le Journal Officiel du 05 octobre 2017 nous vous présentons quelques points essentiels de la teneur de la loi n°2017-541 du 3 août 2017 qui institue l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP):

CREATION : (Cf. Titre II - Chapitre 1 - Art 4): C'est la Loi n°2017-541 du 3 août 2017 relative à la régulation du secteur pharmaceutique qui crée l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP).

L'AIRP est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

ORGANISATION : (Cf. Titre II - Chapitre 1 - Art 8): L'AIRP est dotée d'un conseil de régulation, d'un organe collégial et d'une direction générale placée sous l'autorité du conseil de régulation.

MISSION : (Cf. Titre II - Chapitre 1 - Art 5): L'AIRP a pour mission de contribuer à la mise en oeuvre de la politique pharmaceutique nationale, de contrôler le secteur pharmaceutique et de veiller au respect des lois et règlements dans les domaines relevant de sa compétence.

DOMAINES DE REGULATION: (Cf. Titre II - Chapitre 2 - Section 1):

Fabrication, Homologation, Importation et Exportation, Distribution en gros, Dispensation, Essais cliniques, Inspection pharmaceutique, Vigilance et surveillance du marché, Promotion et Publicité, Contrôle de la qualité, Biologie médical.

SANCTIONS ADMINISTRATIVES : (Cf. Titre IV - Section 1 - Art 46): La sanction administrative porte sur l'autorisation d'exercice.

SANCTIONS PENALES : (Cf. Titre IV - Section 2 - Art 49 -54): Elles varient selon la gravité du manquement .Elles portent sur un emprisonnement de 2 à 10 ans et d'une amende de 500.000 à 1.000.000.000 FCFA.



La Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (NPSP-CI) a organisé le mardi 23 janvier 2018, la **4ème rencontre de sa plateforme collaborative avec ses Partenaires Techniques et Financiers à Abidjan, au Radisson Blu Hôtel Airport**. L'objectif de cette rencontre était de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de partenariat et à la mobilisation de ressources pour une plus grande efficacité.



LES OFFICIELS

PRESENTATIONS

Cette rencontre a été marquée par une série de présentations, à savoir :

- Présentation de l'état d'exécution de la Matrice d'Actions et de Communication (MAC) 2017 et 2018 de la NPSP-CI ;
- Présentation du projet de traçabilité des médicaments de la NPSP-CI ;
- Présentation du projet de Centre Régional d'Expertise des Métiers de la Chaîne d'Approvisionnement en produits de Santé (CREMCAPS) ;
- Présentation de l'Organisation de la 20ème Assemblée Générale de l'ACAME ;
- Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de 2016 ;
- Présentation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire dans le cadre du Projet d'Appui à la Redynamisation du Système de Santé Ivoirien (PARSSI) ;
- Présentation des interventions de l'AFD en Côte d'Ivoire, à travers le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Présentation du Projet SWEDD d'une valeur de 200 millions de dollars dont 30 millions en Côte d'Ivoire.

INTERET DU PARTENARIAT

Ce cadre d'échanges entre la NPSP-CI et ses partenaires devra permettre de :

- Fédérer les financements et les appuis de la Centrale d'Achat afin de régler les problèmes de doublons de financements et de combler certains gaps de financements ;
- Envisager des solutions techniques mieux coordonnées pouvant permettre un renforcement de la centrale d'achats et un approvisionnement continu en produits de santé.

RETENONS :

- 19 juin 2015, création de la plateforme collaborative entre la NPSP-CI et ses Partenaires Techniques et Financiers, thème principal : Matrice d'Actions et de Communication (MAC).
- 15 octobre 2015, 2ème rencontre avec pour thème principal : la présentation du business plan de l'Agence Régionale de Bouaké de la NPSP-CI ;
- 08 novembre 2016, 3ème rencontre avec pour thème principal la présentation de la MAC triennal 2016-2018 de la NPSP-CI.
- 23 janvier 2018, 4ème rencontre.



Le Forum Pharmaceutique INDE-COTE D'IVOIRE, organisé par Pharmexcil (Conseil Indien pour la Promotion des Produits Pharmaceutiques), s'est tenu le mardi 27 février 2018 au siège de « la maison des entreprises », Abidjan-Plateau. Cette cérémonie a été marquée par la participation de plusieurs personnalités dont : Dr RAYMONDE GOUDOU COFFIE, Ministre de la santé et de l'hygiène publique, SEM RAGUTAHALLI RAVINDA, Ambassadeur de la république de l'Inde près la République de Côte-d'Ivoire, SEM SAINY TIEMELE, Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Inde, Dr A.M VENKATESH, Chef de la délégation de pharmexcil, et Dr Hyacinthe OUATTARA, Président de UNPPCI.

Pour La Ministre de la santé, la côte d'ivoire est honorée d'accueillir ce premier forum pharmaceutique Inde-Côte d'Ivoire. « Cela doit s'interpréter comme un gage du renforcement de la coopération entre les deux pays mais surtout comme un intérêt pour l'Inde d'approfondir le partenariat dans le domaine pharmaceutique » a-t-elle déclaré.

LES OPPORTUNITES D'AFFAIRE

Ce forum était l'occasion pour réaliser des opportunités d'affaires. En effet, 56 compagnies indiennes spécialisées dans le secteur pharmaceutiques étaient en visite de prospection en Côte d'Ivoire afin évaluer les moyens d'importer directement des médicaments de l'Inde. Par ailleurs, l'Inde apportera son expertise à la Côte d'Ivoire dans la fabrication des médicaments génériques afin de faire d'elle dans la sous-région, un hub dans le domaine du générique. L'après-midi a été entièrement consacré aux rencontres d'affaires (B2B) entre opérateurs Indiens (fabricants de médicaments et d'équipements médicaux) et Ivoiriens afin de nouer des partenariats qui puissent aboutir à l'installation des unités de fabrication de médicaments en Côte d'Ivoire dans l'optique de pouvoir couvrir les besoins du pays car la Côte d'Ivoire produit moins de 10% de sa consommation en médicaments.

En somme, ce forum devrait favoriser l'ouverture d'autres unités de fabrication locale pharmaceutique pour améliorer le taux de satisfaction en matière de fourniture de médicaments.



PARTICIPANTS

La Direction de coordination du Programme National de Nutrition (DC-PNN) avec l'appui financier et technique de l'UNICEF, a organisé du 15 au 20 Janvier 2018 à Yamoussoukro, les ateliers d'élaboration, de validation du manuel de procédure et de paramétrage du système d'information et de gestion logistique (SIGL).

L'OBJECTIF GENERAL

Il s'agissait d'élaborer le manuel de procédure du système d'information et de gestion logistique (SIGL) des intrants de nutrition puis de l'automatiser.

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques qui sous-tendaient l'objectif général étaient :

- Définir les caractéristiques du système d'information et de gestion logistique des intrants de la DC-PNN;
- Paramétrer les exigences du Programme de nutrition dans e-SIGL ;
- Paramétrer les indicateurs de gestion de stock des produits de nutrition dans e-SIGL ;

- Tester les indicateurs paramétrés dans l'application.

LES THEMATIQUES

Plusieurs thématiques ont été dispensées aux participants, à savoir :

- Comparaison SIGL papier – e-SIGL ;
- Créer, soumettre et autoriser un rapport-commande ;
- Saisie des rapport-commandes de mon établissement ;
- Validation des spécifications détaillées ;
- Paramétrage sur la base test du RCM.

L'INTERET

L'intégration de ce système de gestion au système national à travers le circuit de la NPSP, va constituer une mesure supplémentaire pour l'amélioration de la disponibilité des intrants nutritionnels.

En effet, il permettra de :

- Simplifier et harmoniser la gestion logistique des intrants nutritionnels ;
- Servir d'outil de référence au personnel assurant la gestion des produits de la prise en charge de la malnutrition.



LES PARTICIPANTS

Processus d'élaboration du Plan Stratégique de l'Information de la Chaîne d'Approvisionnement des produits de santé 2018-2020 : Les objectifs visés

La gestion de l'information au sein de la chaîne d'approvisionnement est d'une importance capitale et centrale. En effet, cette importance se traduit dans le Plan National Stratégique de la Chaîne d'Approvisionnement (PNSCA) 2016-2020, précisément par l'EXTRANT 6.4: 90% des données logistiques de qualité sont disponibles dans les délais requis au terme de l'année 2020. Pour son bon fonctionnement, le système de gestion logistique des produits de santé, à ses différents niveaux, a besoin d'informations essentielles permettant d'éclairer les différents acteurs et les décideurs dans leur processus de prises de décision selon les différents niveaux et les différents maillons de la chaîne logistique. C'est dans cette optique qu'avec l'appui financier et technique du projet IHSC-TA, en conformité avec le PNSCA 2016-2020, la DIIS, le secrétariat CNCAM, le PNDAP, la Nouvelle PSP et les PNS, ont initié l'élaboration d'un plan stratégique de l'information au sein de la chaîne d'approvisionnement (PSICA). Les objectifs de ce plan sont :

L'OBJECTIF GENERAL

Assurer la disponibilité et l'utilisation des données de qualité à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé en Côte d'Ivoire.

LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Définir les objectifs du système d'information de l'ensemble de la C.A par une approche participative associant tous les acteurs et partenaires au développement ;
- Traduire ces objectifs en termes d'activité de la C.A à suivre et de données à collecter ;
- Faire un état des lieux des systèmes d'information utilisés par les différents acteurs ;
- Analyser les données disponibles d'intérêt pour l'ensemble de la C.A auprès des différents acteurs ;
- Définir avec précision les modalités de collecte (source d'information, définitions etc.), la transmission (fréquence, format, etc.), l'analyse (méthode, base de données, présentation des résultats, etc.) et la diffusion (destinataires, format, etc.) de données nécessaires ou utilisées au sein de la C.A. ;
- Identifier les aspects en ressources humaines ainsi que les technologies de traitement de l'information et les outils de communication à réformer afin de mettre en place le dispositif décrit au niveau de toute la chaîne d'approvisionnement.
- Proposer les changements organisationnels pérennes.



PARTICIPANTS



cipharm

Au service des gens et des communautés

1^{ER} PÔLE DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE EN CÔTE D'IVOIRE



NOTRE MISSION :

Assurer la sécurité sanitaire par la production de médicaments essentiels en quantité et qualité à des prix abordables.



Route de Bonoumin
Les deux plateaux



B.P. 226 Cidex 1
Abidjan 06



(225) 22 43 03 94 /
22 43 19 77 /
22 40 60 05



(225) 22 43 22 87



: cipharm@cipharm.ci

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Programme National de Développement de l'Activité Pharmaceutique (PNDAP)

Siège Social:

Abidjan, Riviera Bonoumin Rue I89

Tel.: 22 49 71 10

18 BP 2685 Abidjan 18

E-mail: pndap_ci@yahoo.fr

Site Web: www.pndap-ci.org

Directeur de publication :

Dr YAYO S. P. Olivier,
Directeur coordonnateur

Rédacteur en chef :

Dr KONE Dahafolo,
Chargé d'études, chargé
de la communication, Relations
Extérieures, Formation

Equipe de rédaction :

Service communication, Relations
Extérieures, Formation (CREF):
-M. BEBO DELLOTOH Augustin
-Dr MOURAD Hanna
-Dr GBAMBLE LOU Gonézié
-MEA Yannick
-N'GUESSAN Amos

Equipe Associée

-Dr HODJO Danielle
-Dr DJOROU Fulgence
-Dr ADOU Marie Appoline
-Dr COULIBALY Kagnonon

Avec la collaboration de : Impression
Group

Siège social : Zone 4

Tel.: 21 25 62 62 / 09 57 26 81 / 54
52 26 28

Adresse 26 B.P 588 Abidjan 26

Imprimeur : Impression Group

Nombre d'exemplaire : 10 000

**IMPRESSI
GRUP**